

Envoyé en préfecture le 19/12/2018

Reçu en préfecture le 19/12/2018

Affiché le

19 DEC. 2018

ID : 056-215601626-20181217-DB20181206-DE



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Lundi 17 décembre 2018

RAPPORT SUR L'ETAT ET L'EVOLUTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE

Etaient présents :

Ronan LOAS, Serge LECUYER, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Katherine GIANNI, Jean-Luc MADEC, Martine LIEDOT, Bernard CLERGEON, Armelle GEGOUSSE, Anne-Valérie RODRIGUES, Michel ROUALO, Dominique DAUGES, Dominique QUINTIN, Isabelle LE RIBLAIR, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH, Sylvain BRITEL.

Absents excusés avant donné pouvoir :

Patrick GOUELLO à Katherine GIANNI, Pierre-Yves CAINJO à Antoine GOYER, Christelle CAINJO à Hélène BOLEIS, Loïc TONNERRE à Michel ROUALO, Philippe DONIES à Isabelle LE RIBLAIR, Teaki DUPONT à Dominique QUINTIN.

Absents : Dominique SAURAY, Nolwenn DELALEE.

Secrétaire de séance : Pascaline ALNO

Présents : 25
Pouvoirs : 06
Absents : 02

DIRECTION DES RESSOURCES

RAPPORT SUR L'ETAT ET L'EVOLUTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE

Rapporteur : Antoine Goyer

La circulaire interministérielle « Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales, Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, Ministère du Budget, des Comptes Publics et de la Réforme de l'Etat » n° NOR IOCB1015077C du 25 juin 2010 a rappelé l'attention sur les risques inhérents à la gestion active de la dette par les collectivités territoriales. Elle fixe les règles pour mieux informer l'assemblée délibérante et préconise l'établissement d'un rapport annuel sur la gestion de la dette.

Le rapport annuel sur la gestion de la dette et de la trésorerie qui vous est présenté s'inscrit dans la volonté affichée par la municipalité de présenter la gestion de la dette en toute transparence vis-à-vis des élus et des citoyens, mais aussi en toute sécurité pour l'exécutif et les personnels qui élaborent la stratégie de gestion du risque de taux.

Le Conseil Municipal est appelé à prendre connaissance du présent rapport d'information sur la gestion de la dette et de la trésorerie.

1 Constat de l'année 2018

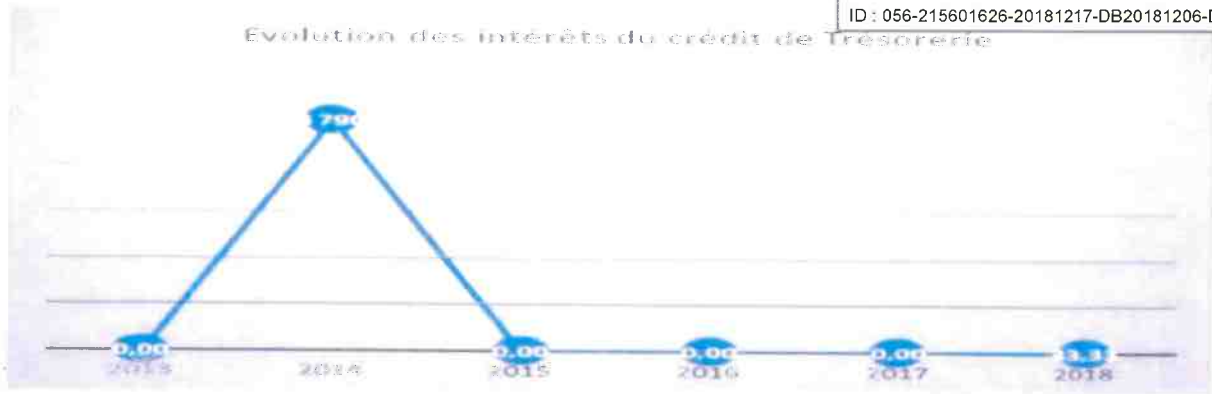
1.1 Gestion de la Trésorerie

Les services de la ville tiennent un état du compte « trésor public » de la ville au jour le jour. Quotidiennement, les services de la trésorerie municipale et de la ville communiquent leurs besoins en trésorerie pour la journée.

L'objectif est de tendre vers une « trésorerie zéro » et d'optimiser le recours à l'emprunt.

En 2018, conformément à la délibération du conseil municipal du 20 décembre 2017 une ligne de trésorerie de 1 M€ a été ouverte auprès de la Banque Postale pour faire face aux variations de trésorerie pouvant être constatées. La charge d'intérêt est à la date de rédaction du présent rapport de 33,33 € sur l'année.

En 2019, compte tenu des besoins de financement du programme d'investissement et des mouvements de Trésorerie induits, il est proposé de relever la ligne de Trésorerie à 2 M€ dans l'attente de la contractualisation d'un emprunt courant 2019.



Prêteur	Montant initial	Coût actuel des tirages	Période d'utilisation	Capital moyen emprunté	Montant des intérêts prévisionnels
Banque Postale	1 000 000 €	Eonia + 0,40 %	15 jours	200.000 €	33,33 €
total	1 000 000 €				0 €

1.2 Gestion de la dette

a) La gestion active de la dette

La ville de Ploemeur se fixe pour objectif en fonction des conditions de marché et de la teneur des propositions faites par les établissements bancaires d'être réactive dans la gestion de sa dette et de profiter des opportunités de renégociation d'emprunt qui pourraient lui être faites.

b) Politique d'endettement

Pour réaliser les investissements et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, les emprunts sont contractés dans le cadre de la stratégie d'endettement suivante :

Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, la ville recourt à des produits de financement dont l'évolution des taux doit être limitée.

Pour l'exécution des opérations, il est procédé à la mise en concurrence de plusieurs établissements bancaires.

Dans un souci d'optimisation de sa dette, la ville a recours à des produits de financement qui pourront être :

- des emprunts obligataires,
- et/ou des emprunts classiques : taux fixe ou taux variable sans structuration,
- et/ou des emprunts avec des barrières sur Euribor.

Ces produits de financement pourront comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
- la faculté de modifier l'index relatif au calcul des taux d'intérêts,
- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou

de consolidation,

- la possibilité d'allonger la durée du prêt,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement,
- la possibilité de modifier la périodicité de mobilisation de l'emprunt.

Les index de référence des contrats d'emprunts pourront être :

- le T4M
- L'EONIA
- Le TAM
- Le TMO
- Le TME
- L'EURIBOR

Des primes ou commissions pourront être versées aux banques pour ces opérations. Les remboursements anticipés et/ou le refinancement de contrats de prêts pourront se faire aux dates d'échéance et hors dates d'échéances en précisant que le montant maximum refinancé est le montant du capital restant dû de chacun des contrats, majoré éventuellement d'une indemnité compensatrice.

c) Les nouveaux emprunts

Sur l'exercice 2018, un emprunt de 2 M€ a été contracté auprès de ARKEA BANQUE le 25 juin 2018 auquel se rajoute un emprunt de refinancement de 1,125 M€ auprès de la CAISSE D'EPARGNE.

d) Le stock de dette au 31 décembre 2018

L'encours de la dette au 31/12/2018 avoisinera 16,2 M€ comparable à celui constaté au 31/12/2017.

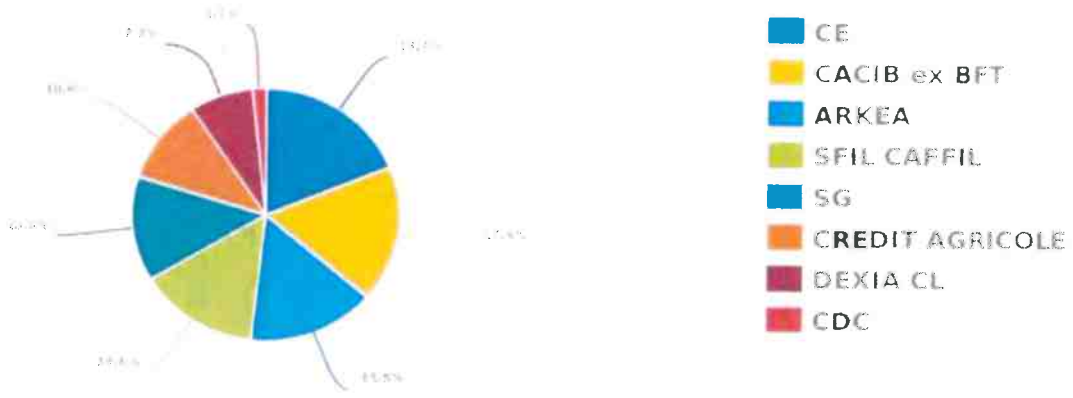
Il est composé de 17 emprunts (dont 3 emprunts Révolving) répartis auprès de 8 établissements bancaires.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
16 207 373 €	2,17%	10 ans	5 ans et 2 mois	17

Dette par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD
ARKEA	4 262 000 €	26,30%
CAISSE D'EPARGNE	3 915 530 €	24,16%
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	2 233 352 €	13,78%
SFIL CAFFIL	2 188 667 €	13,50%
SOCIETE GENERALE	1 857 303 €	11,46%
DEXIA CL	1 033 324 €	6,38%
Autres prêteurs	717 198 €	4,43%
Ensemble des prêteurs	16 207 373 €	100,00%

Dettes par prêteur



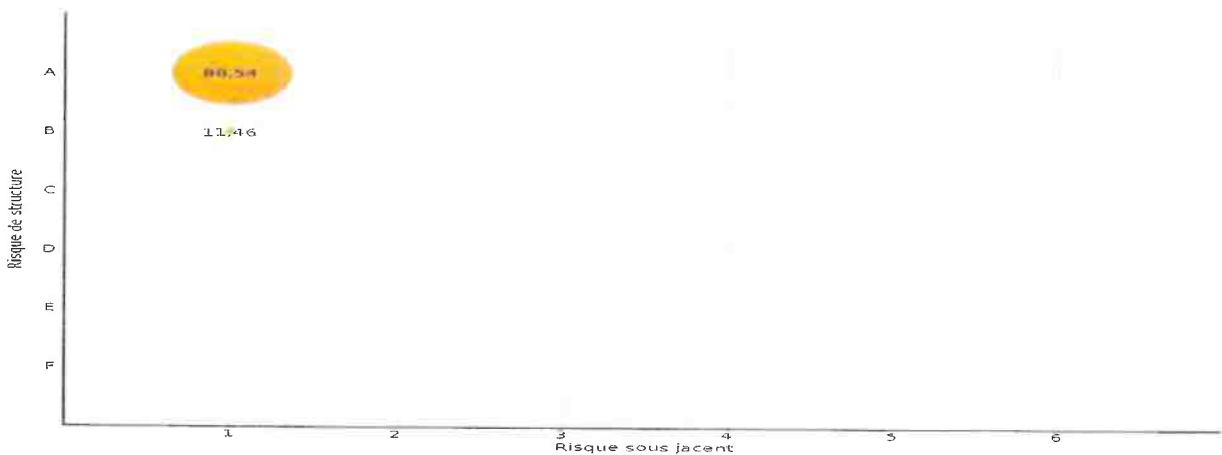
La structure de la dette

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	12 983 404 €	80,11%	2,04%
Variable	1 366 667 €	8,43%	0,30%
Barrière	1 857 303 €	11,46%	4,42%
Ensemble des risques	16 207 373 €	100,00%	2,17%

L'emprunt à barrière est un emprunt à taux fixe de 4,27% qui passerait à taux variable sur l'index Euribor 1 mois si l'Euribor 1 mois atteignait 6%

Afin de limiter les risques inhérents à la gestion des emprunts, la stratégie retenue consiste à privilégier les sources de financement et notamment les prêteurs, à optimiser le type de produits contractés (taux fixe majoritairement, taux variable) en fonction de la conjoncture économique et financière. La structure de l'encours laisse ainsi apparaître une répartition de 80% en taux fixes et 20% en taux indexés (révisables ou variables)

Au regard du tableau des risques de la charte de bonne conduite, dite charte Gissler, la structure des emprunts de la ville est la suivante :

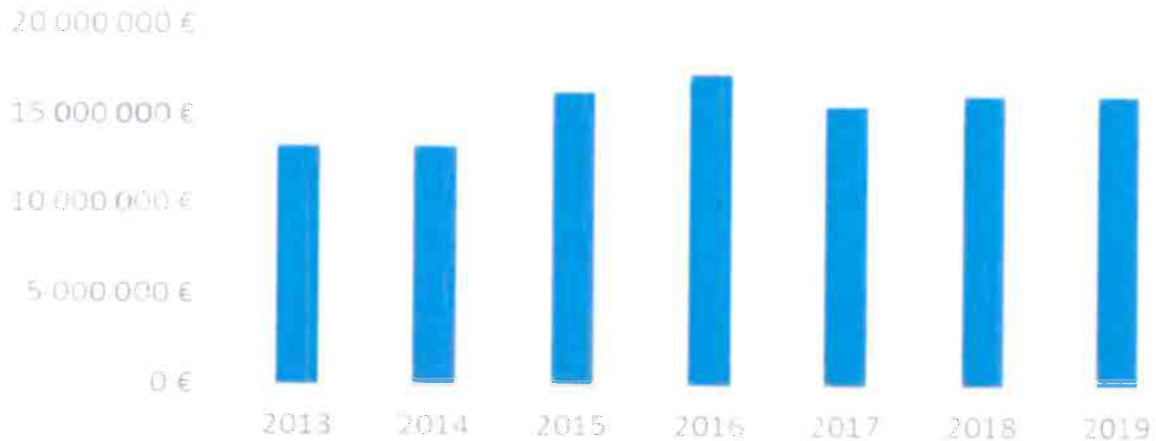


Dettes classées en A1 : 14.350.070 € (16 contrats soit 88,54 % de l'encours)

Dettes classées en B1 : 1.857.303 € (1 contrat soit 11,46 % de l'encours)

Le choix d'une structure de dette essentiellement composée de taux fixes et de taux variables réglementés, a permis de protéger la collectivité des emprunts structurés potentiellement « toxiques » et assure à la commune une meilleure visibilité sur l'évolution de ses charges financières sur le long terme.

ENCOURS DE LA DETTE AU 01.01.N



Encours au 01.01	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dettes de la Ville	13 309 091 €	13 287 081 €	16 346 694 €	17 328 913 €	15 558 242 €	16 200 192 €	16 207 373 €
Dettes de la Ville par habitant	709 €	715 €	877 €	920 €	827 €	875 €	875 €
Population	18 779	18 591	18 638	18 826	18 808	18 524	18 524
Ratio strate	964 €	958 €	944 €	918 €	895 €		

Encours/épargne brute	3,4	4,5	5,1	5,1	6,0	6,2*	6,5*
-----------------------	-----	-----	-----	-----	-----	------	------

*Estimation

e) Le profil d'extinction de la dette est le suivant :

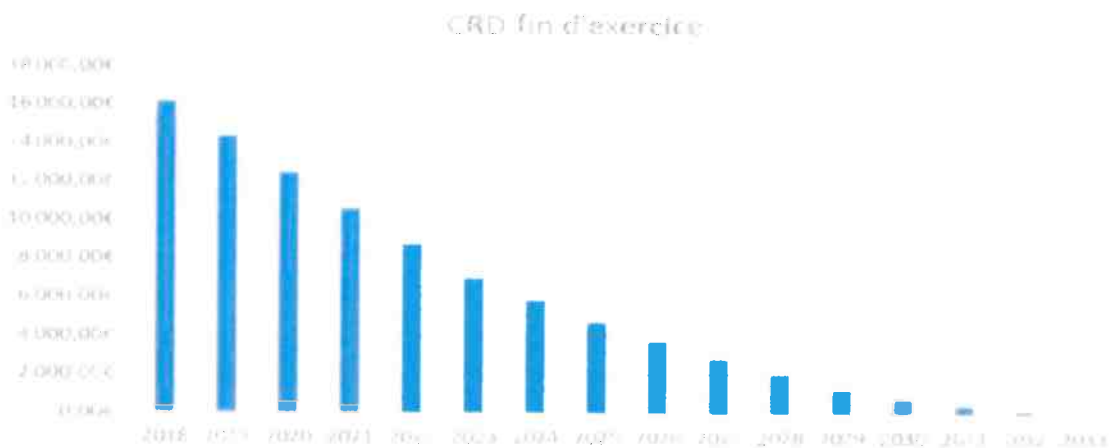


Tableau prévisionnel d'extinction de la dette

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Amortissement du plafond revolving	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2018	18 200 192,18 €	1 398 869,57 €	693 949,69 €	350 374,95 €	2 343 194,21 €	18 207 372,92 €
2019	18 207 372,92 €	1 568 159,84 €	266 684,00 €	331 826,14 €	2 166 443,78 €	14 372 549,28 €
2020	14 372 549,28 €	1 598 470,14 €	266 684,00 €	287 239,56 €	2 150 373,70 €	12 509 415,14 €
2021	12 509 415,14 €	1 623 657,11 €	266 684,00 €	240 820,38 €	2 131 141,49 €	10 619 094,03 €
2022	10 619 094,03 €	1 578 803,05 €	266 684,00 €	192 086,48 €	2 037 555,53 €	8 773 626,98 €
2023	8 773 626,98 €	1 477 730,14 €	266 684,00 €	144 707,06 €	1 888 101,20 €	7 029 232,84 €
2024	7 029 232,84 €	990 640,28 €	266 684,00 €	110 784,49 €	1 278 088,77 €	5 861 928,58 €
2025	5 861 928,58 €	866 272,52 €	266 684,00 €	88 943,47 €	1 211 879,99 €	4 738 992,04 €
2026	4 738 992,04 €	789 606,04 €	266 704,00 €	69 021,37 €	1 125 331,41 €	3 682 682,00 €
2027	3 682 682,00 €	789 606,04 €	100 000,00 €	50 010,93 €	839 616,97 €	2 793 075,06 €
2028	2 793 075,06 €	789 606,04 €	0,00 €	35 703,24 €	825 308,28 €	2 003 469,92 €
2029	2 003 469,92 €	738 469,56 €	0,00 €	23 986,60 €	782 456,16 €	1 265 000,36 €
2030	1 265 000,36 €	478 886,64 €	0,00 €	14 914,17 €	493 180,81 €	786 333,72 €
2031	786 333,72 €	344 667,06 €	0,00 €	8 322,76 €	352 989,82 €	441 666,66 €
2032	441 666,66 €	300 000,00 €	0,00 €	4 249,58 €	304 249,58 €	141 666,66 €
2033	141 666,66 €	141 666,66 €	0,00 €	788,34 €	142 435,00 €	0,00 €
total		15 372 890,49 €	2 827 301,69 €	1 953 155,52 €	20 153 347,70 €	

1.3 La dette garantie

La ville de Ploemeur accorde sa garantie sur des emprunts dans le cadre des opérations de constructions ou de réhabilitations aidées par l'Etat. Cette aide indirecte est généralement partagée avec le Conseil Départemental et Lorient Agglomération.

Rappel: les garanties accordées par les collectivités locales sont strictement encadrées par la loi, avec notamment l'existence de règles prudentielles :

- La règle du plafonnement : le montant total des annuités garanties à échoir au cours d'un exercice, majoré des annuités de la dette propre de la collectivité, ne peut excéder 50% des recettes réelles de fonctionnement. Il est estimé pour 2018 et 2019 à :

Exercice	Annuité totale des dettes	Ratio
2018	578 041 80 €	14,42 %
2019	564 062 01 €	13,93 %

- La règle de la division des risques : le montant des annuités garanties au profit d'un même tiers, exigible au titre d'un exercice, ne peut dépasser 10% de l'ensemble du montant des annuités susceptibles d'être garanties.

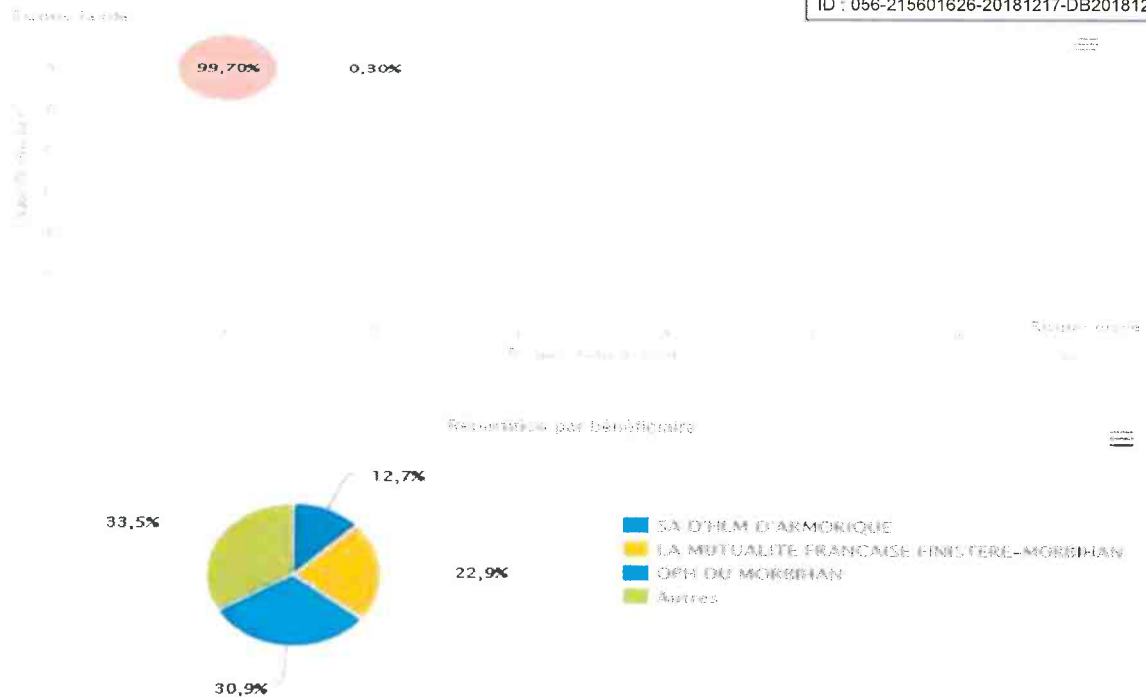
Débiteur	Annuité (flux)	Ratio
LA MUTUALITE FRANCAISE FINISTERE-MORBIHAN	470 447,37 €	4,65 %
AEP OISEC NOTRE DAME DE LA PAIX	39 370,06 €	0,39 %
ADAPEI MORBIHAN PAPILLONS BLANCS	60 073,95 €	0,59 %

- La règle du partage des risques : la quotité garantie par les collectivités locales ne peut excéder 50%.

Au 31 décembre 2018, la dette garantie se caractérise par :

- Un encours de 26 264 162 €
- Un taux moyen de 1,56 %
- Une durée de vie résiduelle de 26 ans et 4 mois
- Une durée de vie moyenne de 13 ans et 3 mois

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	5 909 066 €	22,50%	2,31%
Variable	2 309 961 €	8,80%	0,51%
Livret A	17 965 042 €	68,40%	1,45%
Inflation	80 092 €	0,30%	0,84%
Ensemble des risques	26 264 162 €	100,00%	1,56%



2 Perspectives en 2019

2.1 Gestion de la Trésorerie

En 2019, la ville poursuivra l'objectif de tendre vers une « trésorerie zéro » et d'optimiser le recours à l'emprunt. La ligne de trésorerie sera relevée à 2 M€ et utilisée en fonction de l'avancée du programme d'investissement notamment les projets du PEDL, de la plaine Oxygène, de la Maison des Ploemeurois...

2.2 Gestion de la dette

La ville maintient une veille sur toute opportunité de renégociation avec pour objectif de réduire le taux moyen de la dette, tout en respectant les engagements précités, notamment sur les caractéristiques des financements au regard du tableau des risques de la charte de bonne conduite, dite charte Gissler.

La Municipalité rappelle ses objectifs en 2019 en matière de gestion de sa dette :

- maintien d'un encours de dette au maximum de 17,3 M€ à la fin du mandat
- profiter de toutes opportunités de gestion active de sa dette,
- conserver une structure de dette composée de taux fixe et de taux variable réglementé.

L'emprunt prévisionnel nécessaire au financement des investissements inscrits au BP 2019 s'élève à 3.700.000 €. Le montant de l'emprunt contracté sera ajusté en fonction de la réalisation des investissements sur l'exercice. L'annuité à rembourser s'établira quant à elle à 2.166.385 € décomposée comme suit :

Capital : 1 834 824 €

Intérêts : 331 561 €

2.3 Garanties d'emprunt

La ville de Ploemeur poursuivra sa politique de garantie d'emprunts dans le cadre des opérations de constructions ou de réhabilitations de logements aidées par l'Etat.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission « Finances et ressources humaines » du lundi 10 décembre 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir débattu :

- **PREND ACTE** des éléments d'information relatifs à l'état et à l'évolution de la dette au 1er janvier 2019.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops, is written over a faint circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE PLOEMEUR' and 'LE 19 DEC 2018'. Below the signature, the name and title of the signatory are printed.

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,
Maire